

# Bilans sociaux 2013 : plus de fonctionnaires, mais pas plus de primes...

Publié le • Mis à jour le 23/08/2016 • Par [Emilie Denêtre](#) • dans : [A la une](#), [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)



© A. Koss/ La Gazette des communes

Le CNFPT et la DGCL viennent de publier les bilans sociaux de la fonction publique territoriale au 31 décembre 2013. Une synthèse détaillée qui permet de regarder à la loupe la FPT : son évolution, le recours aux contractuels, la féminisation, la santé au travail... Décryptage.

Premier constat dressé dans cette 9<sup>ème</sup> synthèse nationale des bilans sociaux : entre 2012 et 2013, les effectifs de la Fonction publique ont augmenté de 2% pour atteindre 1,95 million d'agents employés.

Une légère hausse qui s'explique selon le CNFPT par « un recours plus important aux contrats aidés en 2013 ».



Après avoir baissé en 2011 et 2012 (de respectivement -21,4 % et -1,4 %), le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente de 44,0 % en 2013.

Figure 1 : Evolution des effectifs de la fonction publique territoriale

	Effectifs 2011	Evolution 2011-2012	Effectifs 2012	Evolution 2012-2013	Effectifs 2013
<b>Organismes communaux</b>	<b>1 141 158</b>	<b>1,3%</b>	<b>1 155 846</b>	<b>0,4%</b>	<b>1 160 605</b>
Communes	1 012 690	1,2%	1 025 232	0,3%	1 028 266
Etablissements communaux	128 468	1,7%	130 614	1,3%	132 339
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>245 227</b>	<b>5,1%</b>	<b>257 847</b>	<b>3,4%</b>	<b>266 635</b>
EPCI (*) à fiscalité propre	180 185	6,0%	191 022	4,8%	200 261
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	65 042	2,7%	66 820	-0,7%	66 362
<b>Organismes départementaux</b>	<b>358 416</b>	<b>0,5%</b>	<b>360 356</b>	<b>0,5%</b>	<b>362 087</b>
Départements	292 456	0,7%	294 543	0,3%	295 336
Etablissements publics départementaux (**)	65 960	-0,2%	65 813	1,4%	66 751
<b>Régions</b>	<b>80 037</b>	<b>2,1%</b>	<b>81 682</b>	<b>-0,6%</b>	<b>81 188</b>
Autres (***)	5 823	14,9%	6 688	23,1%	8 233
<b>Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)</b>	<b>1 830 661</b>	<b>1,7%</b>	<b>1 862 419</b>	<b>0,9%</b>	<b>1 878 748</b>
<b>Bénéficiaires de contrats aidés (2)</b>	<b>51 169</b>	<b>-1,4%</b>	<b>50 429</b>	<b>44,0%</b>	<b>72 609</b>
<b>Ensemble (1) + (2)</b>	<b>1 881 830</b>	<b>1,6%</b>	<b>1 912 848</b>	<b>2,0%</b>	<b>1 951 357</b>

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(\*) Etablissement public de coopération intercommunale.

(\*\*) CDG, SDIS ...

(\*\*\*) OPHLM, Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

## Moins de recours aux contractuels, premiers effets de la loi Sauvadet ?

Selon les chiffres livrés dans cette dernière mouture, on apprend aussi que le nombre de contractuels a légèrement diminué en 2013 (-1,8%).

« Entre fin 2012 et fin 2013, le nombre d'agents contractuels baisse de 1,8 %, alors qu'il avait augmenté de 2,9 % en 2012. Le nombre de fonctionnaires augmente quant à lui de 1,6 % en 2013. On peut certainement y voir les premiers effets de la loi du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet, qui vise à réduire l'emploi précaire dans la fonction publique. En effet, d'après les données des bilans sociaux 2013, on estime dans la FPT à environ 14 000, le nombre de titularisations dans le cadre de la loi du 12 mars 2002", peut-on lire dans ce rapport.

Des chiffres qui ne font pas oublier que la FPT est le versant qui emploie le plus de contractuels. Dans les communes et les établissements communaux, 20 % des agents sont précaires.

Figure 2 : Répartition des effectifs de la FPT par types de collectivité et statut

	Effectifs 2013	Bénéficiaires				Ensemble
		Fonctionnaires	Contractuels	de contrats aidés	Autres catégories et statuts	
<b>Organismes communaux</b>	<b>1 214 801</b>	<b>73,6</b>	<b>20,2</b>	<b>4,5</b>	<b>1,8</b>	100,0
Communes	1 074 373	75,1	18,8	4,3	1,8	100,0
Etablissements communaux	140 428	61,5	30,8	5,8	2,0	100,0
<b>Organismes départementaux</b>	<b>369 247</b>	<b>77,4</b>	<b>10,5</b>	<b>1,9</b>	<b>10,1</b>	100,0
Départements	302 155	75,5	10,0	2,3	12,3	100,0
Etablissements départementaux (*)	67 092	86,4	13,0	0,5	-	100,0
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>272 792</b>	<b>71,7</b>	<b>23,5</b>	<b>3,7</b>	<b>1,1</b>	100,0
EPCI (**) à fiscalité propre	203 309	74,6	20,7	3,5	1,2	100,0
Autres groupements de collectivités	69 483	63,1	31,6	4,5	0,8	100,0
<b>Régions</b>	<b>82 097</b>	<b>86,4</b>	<b>11,9</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	100,0
<b>Autres (***)</b>	<b>12 417</b>	<b>58,2</b>	<b>40,4</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>1 951 354</b>	<b>74,5</b>	<b>18,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,2</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(\*) CDG, SDIS ...

(\*\*) Etablissement public de coopération intercommunale.

(\*\*\*) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

## 3/4 de catégorie C et 3/5 de femmes...

Autre particularité de la FPT, qui n'est pas nouvelle, la sur-représentation de la Catégorie C. En moyenne 75,7% d'agents de la territoriale appartiennent à la catégorie C, contre 48,9% dans la FPH, et 19% la FPE.

Les agents de la catégorie C sont les plus nombreux dans les régions (82%), puis dans les communes (81,9%).

La féminisation est également très importante puisque 60% des agents de la FPT sont des femmes. C'est néanmoins légèrement moins que dans l'ensemble de FP, qui compte 62% de femmes. A titre de comparaison, dans le secteur privé, 44% des salariés sont des femmes.

Figure 3 : Répartition des effectifs de la FPT et part des femmes, par statut, niveau de collectivité et catégorie hiérarchique

	Répartition des effectifs (%)					Part des femmes (en %)				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie Indéterminée	Ensemble	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie Indéterminée	Ensemble
Organismes communaux	8,5	10,9	81,9	0,7	100,0	62,8	60,8	63,0	68,5	62,8
Organismes intercommunaux	13,0	16,4	69,9	0,7	100,0	52,9	54,6	50,7	57,1	51,7
Organismes départementaux	13,9	22,2	63,7	0,3	100,0	65,9	71,9	55,7	67,4	60,7
Régions	11,4	5,7	82,0	1,0	100,0	57,7	63,8	57,5	48,2	57,8
Autres (*)	26,2	19,3	52,4	2,1	100,0	46,3	51,0	42,9	48,3	45,5
Fonctionnaires	9,1	14,2	76,7	0,0	100,0	62,5	64,1	56,6	65,9	58,2
Contractuels	12,1	16,3	68,1	3,5	100,0	57,4	59,6	70,8	65,0	67,2
Autres catégories et statuts	2,7	-	97,3	-	100,0	45,3	-	87,0	-	85,9
<b>Ensemble Hors bénéficiaires de contrats aidés</b>	<b>9,5</b>	<b>14,1</b>	<b>75,7</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>61,0</b>	<b>63,1</b>	<b>60,4</b>	<b>65,0</b>	<b>60,9</b>
Bénéficiaires de contrats aidés	-	-	100,0	-	100,0	-	-	50,9	-	50,9
<b>Ensemble FPT</b>	<b>9,1</b>	<b>13,6</b>	<b>76,6</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>61,0</b>	<b>63,1</b>	<b>60,0</b>	<b>65,0</b>	<b>60,5</b>

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(\*) OPHLM, Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

## **... et encore beaucoup d'inégalités**

Une présence féminine accrue qui ne s'accompagne pas d'une égalité d'accès aux postes fonctionnels.

Le CNFPT et la DGCL notent ainsi « une inégalité d'accès aux emplois fonctionnels très marquée et d'autant plus importante pour les contractuels »

« La part des femmes dans les emplois fonctionnels, détaillée par grade de détachement et statut d'origine, montre une inégalité d'accès aux grades les plus élevés. En effet, la part des femmes parmi les attachés fonctionnaires détachés sur un emploi fonctionnel est de 46 %. Ce taux n'est plus qu'à 28 % pour les administrateurs fonctionnaires et à 20% pour les ingénieurs. Par ailleurs, on constate des différences selon le statut : les femmes contractuelles accèdent plus difficilement que celles qui sont fonctionnaires aux emplois fonctionnels (respectivement 28% et 37%). »

## **Des efforts faits pour les personnes handicapées**

Cette synthèse remarque par ailleurs un léger mieux dans l'emploi des personnes handicapées. En 2013, le taux d'emploi des agents en situation de handicap a atteint 5,4% dans les collectivités, contre 4,2% en 2009.

Les conseils régionaux, qui emploient 6,7% d'agents en situation de handicap, sont les meilleurs élèves dépassant même le taux obligatoire en France qui est de 6%.

A lire aussi :

- [Emploi et handicap : 6,22 %, un taux record pour la fonction publique territoriale](#)

## **Arrivées, départs, promotions... et primes**

Selon les chiffres fournis dans cette synthèse, on note que 48 % des arrivées d'agents concernent des contractuels recrutés sur des postes permanents contre 19% de recrutements directs, et 5% d'arrivées sur concours.

**Principaux motifs d'arrivées par statut et type de collectivités (en %)**

	Répartition par type d'arrivée (en %)									Total
	Recrutement direct	Concours	Promotion interne	Intégration directe	Mutation	Détachement	Réintégration	Transfert de compétence	Contractuels sur emploi permanent	
Régions	23,2	4,9	1,3	0,6	7,8	5,8	6,6	1,0	48,7	100,0
Départements	15,9	7,5	1,8	1,8	14,2	6,4	11,7	0,2	40,5	100,0
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	26,1	2,5	0,2	1,8	12,2	1,0	0,4	0,3	55,3	100,0
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	37,5	4,3	0,4	2,0	12,5	2,1	0,4	0,3	40,4	100,0
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	35,1	2,9	0,1	2,8	13,1	1,6	0,8	0,1	43,6	100,0
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	23,2	4,0	0,6	2,5	13,9	1,6	2,2	0,3	51,8	100,0
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	18,7	4,3	0,8	1,1	11,4	2,4	3,0	1,8	56,5	100,0
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	17,0	4,3	0,9	2,1	10,3	2,9	4,9	1,8	55,9	100,0
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	14,6	5,4	0,3	2,7	12,6	2,9	6,3	0,1	55,2	100,0
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	17,5	11,0	1,4	0,9	14,2	3,7	10,1	0,1	41,1	100,0
<i>Ensemble des communes et établissements communaux</i>	<i>21,3</i>	<i>4,8</i>	<i>0,7</i>	<i>1,9</i>	<i>12,0</i>	<i>2,4</i>	<i>3,9</i>	<i>0,8</i>	<i>52,2</i>	<i>100,0</i>
SDIS	11,0	28,8	2,4	1,2	29,6	7,3	3,9	0,0	15,5	100,0
Communautés urbaines	20,7	5,8	3,5	0,7	15,2	2,5	7,5	0,1	44,1	100,0
Communautés d'agglomération / SAN	10,7	3,8	0,6	4,5	14,3	1,4	2,3	28,9	33,6	100,0
Communautés de communes	12,2	2,4	0,1	3,0	16,8	2,4	0,9	11,6	50,7	100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	18,3	4,5	0,4	3,9	13,1	1,8	0,8	1,3	56,0	100,0
CDG et CNFPT	11,7	10,3	0,6	0,4	26,7	4,2	4,4	0,2	41,5	100,0
<b>Ensemble des collectivités</b>	<b>19,0</b>	<b>5,2</b>	<b>0,8</b>	<b>2,2</b>	<b>13,2</b>	<b>2,9</b>	<b>4,3</b>	<b>4,0</b>	<b>48,3</b>	<b>100,0</b>

Lecture : dans les conseils régionaux, 21,2 % des agents permanents arrivés en 2013 l'ont été par des recrutements directs, 4,9 % par des concours et 48,7 % sont des arrivées de contractuels.

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

En ce qui concerne les départs, le principal motif est celui de la retraite (42% des départs).

Par ailleurs, 11% des titulaires ont bénéficié en 2013 d'un avancement de grade. « Ces avancements bénéficient davantage aux agents de la filière médico-sociale, en raison notamment de la refonte du cadre d'emploi des infirmiers territoriaux, et également aux agents de catégorie C », écrivent les CNFTP et DGCL

Quant aux primes, elles restent stables depuis 2011 !



Sur l'ensemble des agents qui disposent d'un emploi permanent, la part des primes dans la rémunération brute globale s'établit à 18,9 %. Elle reste stable par rapport à 2011. C'est dans les SDIS que cette proportion est la plus élevée (36 %).

Sachant que la part des primes croît avec la taille de la collectivité employeuse.

## **Plus d'absences en 2013, plus de longues maladies aussi...**

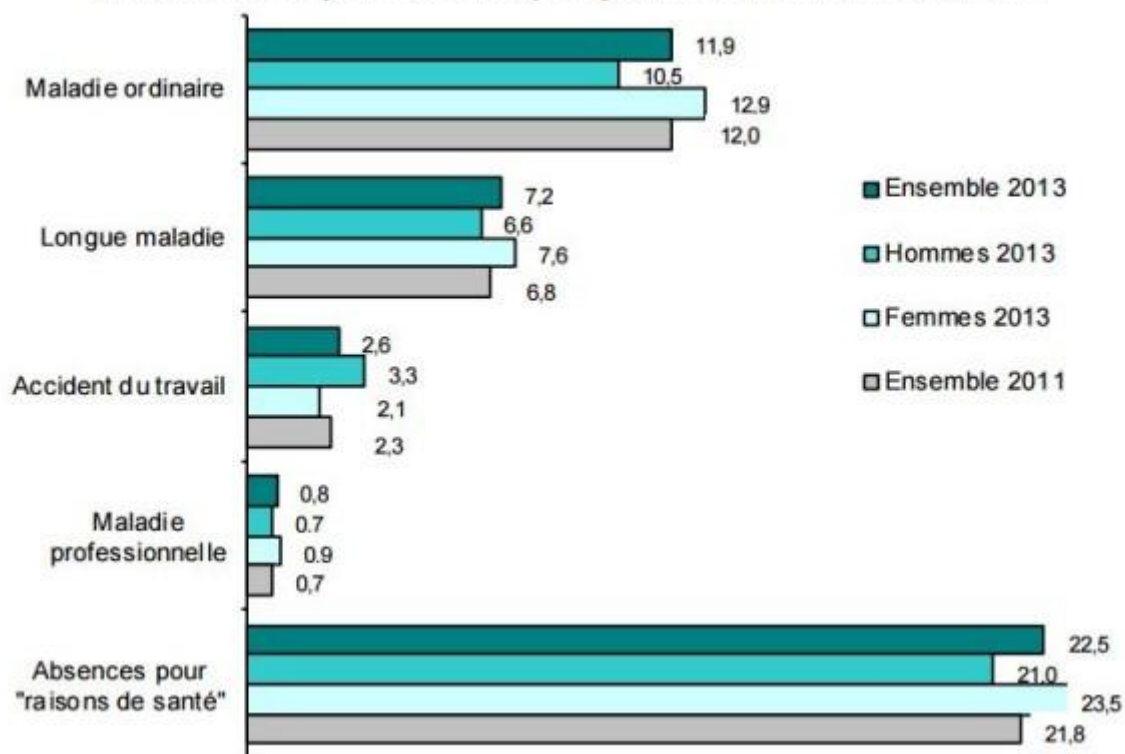
Les absences des agents de la FPT ont légèrement augmenté. Ainsi en 2013, le nombre de journées d'absence par agent sur emploi permanent s'élevait à 25,8. Un total dans lequel les absences pour raisons de santé représentent la grande majorité (22,5 jours) mais qui reste en augmentation, comparé à l'année 2011 avec 21,8 journées d'absences pour raisons de santé.

A lire aussi :

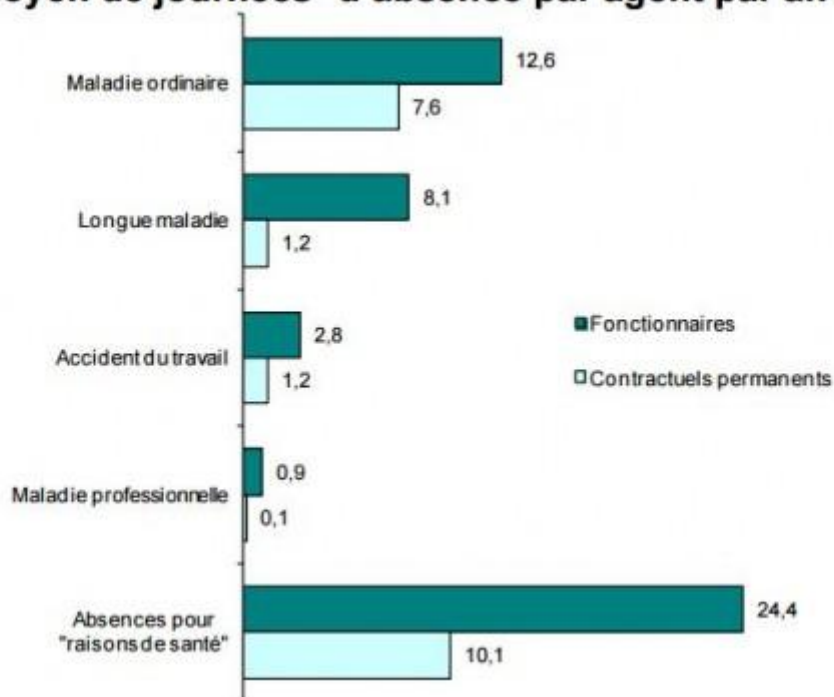
- [Absentéisme : les fonctionnaires territoriaux ne sont pas des fainéants](#)

Une hausse qui serait expliquée par « le regain des absences pour longue maladie qui augmentent de 6,8 à 7,2 jours entre 2011 et 2013. »

### Nombre moyen de journées\* d'absence par agent (fonctionnaires et contractuels permanents) et par motif en 2013 et 2011



## Nombre moyen de journées\* d'absence par agent par an et par statut



Ces bilans sociaux permettent également de constater que les jours d'absence sont plus nombreux chez les titulaires ( 24,4 jours) que chez les non-titulaires (10,1 jours), ce qui est vrai également dans le secteur privé.

Le genre semble également avoir une incidence, puisque les femmes sont plus souvent absentes pour raisons de santé (3 jours de plus en moyenne) que les hommes, mais moins longtemps lorsqu'il s'agit d'arrêts pour accidents de travail (-1,4 jour).

Enfin, les absences semblent s'allonger proportionnellement à la taille de la collectivité.

« Pour les agents en emploi permanent, le nombre moyen de jours d'absence pour raisons de santé est élevé dans les régions avec 29 jours. Il est également élevé dans les communes et établissements communaux de grande taille avec 26,7 jours pour celles de plus de 50 000 habitants à 100 000 habitants et 27 jours pour les plus de 100 000 habitants. Plus les communes et établissements communaux sont de petite taille et plus la durée moyenne d'absence est faible, avec par exemple 14,5 jours dans les communes de moins de 1000 habitants », détaille le rapport.